

Bulletin d'histoire politique

Le programme fédéral de camps de travail pour chômeurs sans-abri et les « vingt-cennes » de Valcartier (1932-1936)

François Bisson



Volume 9, Number 2, Spring 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060467ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060467ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bisson, F. (2001). Le programme fédéral de camps de travail pour chômeurs sans-abri et les « vingt-cennes » de Valcartier (1932-1936). *Bulletin d'histoire politique*, 9(2), 121–131. <https://doi.org/10.7202/1060467ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le programme fédéral de camps de travail pour chômeurs sans-abri et les « vingt-cennes » de Valcartier (1932-1936)

FRANÇOIS BISSON¹
candidat au doctorat en histoire
UQAM

*Je suis un vingt cennes de Valcartier
Position permanente à l'année
À tous les soirs, un bon p'tit verre de bière
La Black Molson fait mon affaire*

*Mais quand vient le temps de se coucher
Ah je vous dis que j'suis bien fatigué
Le lendemain matin, j'en ai mal dans les reins
Faut travailler malade ou bien*

SOLDAT LEBRUN

Au cours de la grande dépression des années 1930, le nombre important de chômeurs sans domicile errant dans les villes industrielles du Canada, amenant conséquemment un débordement du système d'assistance des centres urbains, posa un problème substantiel à la société canadienne de l'époque. Ainsi dès 1932, la *Canadian Council on Child and Family Welfare* évalue à 100 000 le nombre de chômeurs sans-abri (*transients*) dans les quatre provinces de l'ouest du pays. Pour remédier à cette menace potentielle à la loi et l'ordre publics, un projet gouvernemental pour la création de camps de secours (*relief camps*) fut promulgué, à la fin de la même année, par le premier ministre R. B. Bennett sous les recommandations du chef d'État-major du Canada, le général Andrew McNaughton. Il fut alors décidé que ces camps de travail pour chômeurs sans-domicile seraient dirigés par le ministère de la Défense nationale et qu'une allocation de vingt cents par jour serait accordée aux chômeurs y travaillant.

Dès la saison estivale de 1934, le Canada disposera de 140 camps de secours disséminés à travers le pays, hébergeant chacun de 100 à 2000 hommes et employant en permanence plus de 28000 chômeurs célibataires sans-abri².

Ces hommes des camps de la Défense seront employés à de vastes travaux de modernisation et d'agrandissement de bases militaires telles que Petawawa en Ontario, Dundurn en Saskatchewan et Valcartier au Québec. Les camps de secours engageront également les chômeurs dans des travaux de construction routière nationale qui permettront de compléter une large portion de la transcanadienne en Alberta et en Colombie-Britannique. De plus, une mise en place d'une trentaine d'aérodromes et pistes d'atterrissages par les hommes des camps permettront d'agrandir substantiellement le réseau aérien transcanadien. Enfin, d'autres projets de la Défense auront comme tâche la réfection de monuments historiques possédant un potentiel touristique appréciable. Ainsi, la Citadelle et les remparts de la ville de Québec furent rénovés en grande partie par ceux que l'on surnommait les « vingt-cennes » et des travaux d'aménagement furent commencés à la forteresse de Louisbourg en Nouvelle-Écosse.

Ces camps de secours pour chômeurs auront pour fonction de décongestionner les centres urbains des milliers de chômeurs célibataires errants, tout en maintenant en bonne condition — par le travail et au profit de l'État — une main-d'œuvre nationale risquant d'être fonctionnellement inutilisable par trop d'années de vagabondage. Dérivant d'un programme d'aide aux chômeurs éminemment conjoncturel centré sur l'utilisation de la force de travail, la politique de camps de secours du ministère de la Défense nationale, établie entre 1932 et 1936, se démarque ainsi de par sa nature et ses fonctions des institutions traditionnelles pour sans-abri, telles les missions ou les refuges municipaux, ou encore des programmes d'aide à la famille tels que les secours directs. La politique fédérale de camps constitua l'une des créations socio-sanitaires les plus intéressantes de l'État fédéral au cours de la Crise des années 1930. Empreint d'un caractère temporaire et d'urgence, ce programme de camps de chômeurs dirigé par l'armée canadienne révèle une perception étatique du problème de l'emploi indissociable du contrôle de la paix publique.

Plus que simplement perçus comme les représentants d'une classe défavorisée et sans travail, les chômeurs célibataires seront généralement interprétés comme une menace sociale potentielle pour les villes, que l'État fédéral sentira le besoin d'endiguer et d'utiliser. Comme le précise Lorne Brown :

The people feared most of all by the political authorities at all levels of government were the single transient unemployed. Having no families to provide for and often no firm roots in any one locality, they were the most difficult to intimidate by threats of the cutting off relief or even imprisonment and the latter was hardly feasible given the large numbers involved³.

Ces sans-travail, produit social de la crise économique et industrielle des années 1930, seront en bordure du système d'aide étatique de l'époque. Les chômeurs célibataires sans-domicile auront difficilement droit à l'aide matérielle et financière du programme de secours directs. Pour être admissible à cette forme d'aide, il fallait être marié, chef de famille, et avoir une résidence (un logement) fixée à l'intérieur d'une même municipalité depuis 3 ans. Les secours étaient gérés au niveau municipal et offerts principalement comme mesure d'urgence à la structure familiale.

La grande dépression des années 1930 révéla ainsi l'épreuve négative d'un modèle sociétal canadien et québécois fondé sur les deux piliers que constituent le travail et la famille. L'exclusion hors des politiques de secours de l'individu sans emploi et non marié sera directement conditionnée par cette dyade de la société libérale. Les années dures verront apparaître au sein de la faune urbaine une masse sociale marginalisée qui se retrouvera, par son statut, en dehors de l'institution familiale, et par sa condition de nomade industriel, à l'extérieur du cercle résidentiel. C'est pourquoi, à la suite du virage étatique vers les secours directs entrepris par le premier ministre Bennett en 1932, un programme de contrôle social économique, utilisant les infrastructures et le système organisationnel de l'armée canadienne, fut élaboré pour rendre étatiquement productif cette force de travail en chômage et contenir ce nouveau « péril social » : le camp de secours.

UN PROGRAMME DE CAMPS DE TRAVAIL POUR CHÔMEURS CÉLIBATAIRES

La décision du gouvernement conservateur de Bennett de construire, à partir de l'automne 1932, des camps de secours (*relief camps*) pour chômeurs sera principalement fondée sur les recommandations du ministère de la Défense nationale. Les propositions du général Andrew McNaughton, chef d'État-major du Canada durant les années 1930, initièrent la mise en place de cette institution. Le général McNaughton créa et dirigea cette politique de camps largement confiée au ministère de la Défense nationale. Le chef d'État-major prit rapidement conscience de l'ampleur du chômage chez les célibataires sans-abri du Canada :

Everyone realizes that, following the world-wide depression of recent years, unemployment spread rapidly, but it may not be generally known that by the autumn of 1932 there were approximately 70000 single, homeless unemployed men in Canada in need of relief⁴.

L'armée canadienne possédant les infrastructures pour loger et nourrir un nombre important d'hommes, le général McNaughton proposa d'utiliser les

installations militaires déjà existantes — et d'en construire de nombreuses autres — dans le but d'héberger les sans-travail et de les faire travailler dans différents projets de construction à travers le pays. La nature économique et bon marché de ce programme de camps de travail — comparativement à la politique nationale de travaux publics, initiée en 1930, jugée trop coûteuse par Ottawa et virtuellement arrêtée en 1932 — satisfera le premier ministre Bennett. On inséra cette politique de camps de secours à l'intérieur de la Loi du Secours de 1932 et de 1934 (*Relief Act*)⁵. Un arrêté en Conseil du 8 octobre 1932 marqua le début de ce programme. Dérivant d'une conception des secours au chômage fondée sur leur caractère temporaire et annuel, on autorisera la poursuite de cette politique de camps une année à la fois, de 1932 à 1936.

LES PROJETS DE LA DÉFENSE POUR CHÔMEURS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET AU CANADA

Le programme fédéral de secours aux chômeurs célibataires sans-abri est instauré dans la province de Québec le 26 octobre 1932. Un projet de restauration de la Citadelle et des fortifications de la ville de Québec commence alors à voir le jour. Ce projet dirigé par la Défense nationale, connu sous le nom de *U.E.R. project no. 7*, permettra d'héberger, de nourrir et de vêtir en moyenne 500 sans-abri de Québec dans le bastion Dalhousie (Citadelle). Le projet no. 7 aura pour fonction de désengorger partiellement les rues et les refuges de la Vieille Capitale, tout en permettant de rénover, à un coût modeste, un monument historique significatif pour le patrimoine canadien⁷. Un premier projet au camp de Valcartier (*U.E.R. project no. 39*) sera également mis en œuvre en octobre 1932. De 50 à 60 chômeurs de Québec iront y effectuer des travaux de déblaiement et de défrichement⁸. Cette préouverture aura pour but le réaménagement du camp militaire — qui fut inutilisé après la Première Guerre mondiale et était quasi abandonné depuis 1920 — préparant l'ouverture officielle en avril 1933. Cette période marque ainsi la réouverture « civile » de l'ancien camp militaire de Valcartier.

Ajoutons que deux projets de construction de pistes d'atterrissage engageant chacun une cinquantaine d'hommes dans les Cantons de l'Est près des villages de Bishopton (*U.E.R. project no. 6*) et de Mégantic (*U.E.R. project no. 5*) seront mis en place par la Défense nationale au cours de la période⁹. Ces constructions de pistes intermédiaires qui avaient lieu dans plus d'une trentaine d'endroits à travers le pays — dont Winnipeg, Ottawa ou Havelock (N. B.) — engageaient, en juin 1933, plus de 1090 chômeurs. Ces projets de la Défense servirent à agrandir le réseau national d'aérodromes qui profitera grandement à la *Transcanadian Airways*. Soulignons

que cette entreprise de transport aérien est à l'époque partenaire d'affaires du Canadien National (CN) et qu'elle deviendra incidemment la future *Air Canada*. Le service aérien militaire, la Royal Canadian Air Force (RCAF), profitera également de ce réseau de pistes et d'aérodromes entre 1939 et 1945¹⁰. En effet, tel que le mentionne H. M. Cathcart dans son « histoire du camp de Valcartier »¹¹, bon nombre de ces pistes d'atterrissages construites par les chômeurs durant les années 1930 serviront à l'entraînement des pilotes alliés lors de la Seconde Guerre mondiale.

DÉCONGESTIONNER LES RUES DE MONTRÉAL DES CHÔMEURS

Rappelons que les projets du fédéral qui commencent à l'automne de 1932 ne comprendront que des chômeurs de la ville de Québec. Or si le projet à la Citadelle continuera, tout au long de son existence, à occuper les « vingt-cennes » de Québec, le camp de secours de Valcartier prendra rapidement, dès l'année suivante, une couleur montréalaise. Cet aspect non conventionnel d'une politique de secours, impliquant la *dé-régionalisation* de ses institutions et de sa clientèle, constitue une particularité du camp de Valcartier. À partir du printemps 1933, les sans-travail de la région montréalaise formeront la clientèle première du camp québécois. La fonction première de Valcartier sera d'abaisser la pression démographique exercée par les sans-travail dans le grand centre industriel du Canada qu'était le Montréal des années 1930 et de désengorger le réseau d'assistance municipale de la métropole. Mentionnons que la plupart des camps de secours seront situés — contrairement aux travaux publics essentiellement municipaux — hors des agglomérations importantes qu'ils desservent. Le ministère de la Défense nationale, utilisant ses bases et ses terrains militaires, établit un camp dans la région de Valcartier pour les chômeurs de Montréal ou encore construira un camp près du village de Dundurn en Saskatchewan pour les chômeurs de Regina¹².

Les premiers sans-abri de Montréal faisant partie d'un contingent de 92 hommes quitteront la gare Windsor pour le camp de secours de Valcartier le matin du 19 avril 1933. Deux wagons réservés par le ministère de la Défense nationale reliés au train régulier Montréal-Québec seront prévus à cet effet¹³. Le premier contingent de sans-abri de Montréal arrive donc à Québec au début de l'après-midi. Ils seront, par la suite, pris en charge par les autorités du district militaire no. 5 (Québec) qui les amèneront, par voie ferroviaire, au camp de secours de Valcartier. À leur arrivée, les chômeurs se verront assigner un lieu de résidence. Les sans-travail auront passé préalablement au magasin du camp pour se voir distribuer leurs vêtements et articles personnels (serviette, rasoir, savon). Le camp de secours de Valcartier

comptera 350 sans-abri au début de mai 1933. Ce nombre sera triplé à la fin du mois, pour atteindre 900 chômeurs. Le camp fédéral deviendra ainsi en quelques semaines l'institution de concentration des célibataires sans-travail la plus importante au Canada à cette période d'implantation des projets de la Défense¹⁴. Elle le restera tout au long de l'existence du programme (1932-1936) et atteindra vers 1935 une capacité d'hébergement de 2400 hommes.

Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1933, avant la saison hivernale, une quinzaine d'habitations seront construites, logeant chacune plus de 100 hommes¹⁵. Ces baraques permettront à plus 1500 chômeurs sans-domicile de Montréal de passer un hiver dans un relatif confort¹⁶. Un aménagement complet des infrastructures de la base de Valcartier fut réalisé par les chômeurs du camp. Du système de canalisation aux lignes électriques et téléphoniques en passant par la construction de routes pavées et d'entrepôts à munitions ou encore par l'aménagement de champs de tir et d'un aérodrome, les « vingt-cennes » de la Dépression donnèrent, ni plus ni moins, naissance à la base militaire de Valcartier. Fait historique non négligeable, les importants travaux de constructions effectués par les chômeurs du camp de secours entre 1932 et 1936 permirent, trois ans plus tard, d'entraîner efficacement et de loger adéquatement les milliers de soldats canadiens engagés en 1939-1945 dans la Seconde Guerre mondiale¹⁷.

UNE POLITIQUE DE TRAVAIL ET DE DÉCONGESTION URBAIN POUR RENDRE LE CHÔMEUR CÉLIBATAIRE UTILE ET DOCILE

Dans le but de coordonner ce programme, une correspondance s'établira entre le sous ministre du ministère fédéral du Travail, M. Dickson, et le chef d'État-major, Andrew McNaughton. À titre d'exemple, une lettre du 15 novembre 1934 de Dickson rapportera au général McNaughton le taux de congestion des chômeurs célibataires sans-abri de la ville de Montréal. Il qualifiera à ce moment cette congestion urbaine de « considérable » mais pas encore « dangereuse »¹⁸. Afin de contrôler le débit de ce drainage de la population errante vers les camps, des relevés statistiques sur le nombre de célibataires sans-domicile dans les grands centres du Canada seront produits par le ministère fédéral du Travail de février 1934 à avril 1935¹⁹.

L'exigence de construire un programme de régulation sociale, s'apparentant à une institution d'internement volontaire à l'extérieur des limites des municipalités, sera prioritaire pour l'État, et ce dès les origines de cette politique. Ainsi, le ministre de la Défense nationale du cabinet Bennett, M. Sutherland, expliqua à la Chambre des communes en avril 1933, à la veille de la construction du camp de secours de Valcartier, que : « [...] there will be about a thousand single, homeless, unemployed men employed at

Valcartier camp. Largely they will be drawn from Montreal, because there is a necessity of getting some men out of that city »²⁰. Comme le précisait, en octobre 1935, le président de la commission du secours au chômage de Montréal, M. Panet, cet envoi des célibataires vers les camps de secours, tels que Valcartier, permettra également de laisser les emplois aux hommes mariés, aux chefs de famille, pierres angulaires de la structure sociale traditionnelle. Au cours de la grande dépression, le célibataire qui acceptait de travailler à un salaire réduit prenait bien souvent la « place » d'un chef de famille qui ne pouvait accepter de travailler pour un salaire artificiellement abaissé étant donné les personnes qu'il avait à sa charge (femme et enfants)²¹.

Avec le camp de secours apparaît un programme exclusivement fédéral administré par les autorités militaires ; une politique concentrant de manière *exo-urbaine* un type particulier de chômeurs dont le but est d'exercer un contrôle social garant de la loi et de l'ordre national. Cette influence du système militaire dans la modélisation des mécaniques étatiques de régulations sociales fut notamment soulignée par Michel Foucault dans *Surveiller et Punir* qui écrira ainsi :

Il se peut que la guerre comme stratégie soit la continuation de la politique. Mais il ne faut pas oublier que la « politique » a été conçue comme la continuation sinon exactement et directement de la guerre, du moins du modèle militaire comme moyen fondamental pour prévenir le trouble civil [...]. La politique, comme technique de la paix et de l'ordre intérieurs, a cherché à mettre en œuvre le dispositif de l'armée parfaite, de la masse disciplinée, de la troupe docile et utile, du régiment au camp²².

Cette recherche de « docilité » et « d'utilité » des corps, mentionnées par Foucault, amènera l'État canadien à créer des camps de secours qui sont essentiellement des camps de travail. Ils ne seront pas des « camps-refuges » nourrissant et hébergeant les sans-abri ou encore un type particulier de camp de réfugiés pour chômeurs. Le camp de secours de Valcartier, comme tous les camps de la Défense à travers le pays au cours des années 1930, fut fondamentalement un camp de secours à la main-d'œuvre. Le chômeur que l'État fédéral veut secourir par cette politique, c'est le sans-travail employable à des travaux manuels et déférent à l'égard de l'autorité. L'aide apportée à cet homme est conditionnelle à la qualité de sa force de travail et à sa bonne conduite ; à son essence étatique utilitaire et docile.

Le camp de Valcartier, entre 1932 et 1936, ne sera plus un camp militaire, tel qu'il l'avait été lors de la Grande Guerre, et deviendra structurellement une institution de concentration de chômeurs sans-abri. Si l'horaire de travail est décent et les travaux entrepris sont effectués à un rythme raisonnable

(corrélativement à l'allocation), ils sont néanmoins obligatoires au camp de Valcartier, qui demeure une institution où le travail est fondamental. Le sans-abri s'y retrouvant devait impérativement travailler aux heures et aux jours prévus. Pour s'assurer que tous les chômeurs soient présents dans les effectifs de travail, un officier du camp procédait à un comptage quotidien dans la matinée²³. La vérification journalière du nombre de résidents constitue une particularité des institutions totalitaires (Goffman) que partage le camp de Valcartier²⁴. Ainsi, une absence au travail non justifiée entraînait automatiquement l'expulsion du chômeur. Le résident du camp se devait d'être une force de travail « utile ».

Si l'hébergement du chômeur se justifie par son utilité, son acceptation dans l'institution est également conditionnelle à sa « docilité ». Un mauvais comportement qui se retrouve, entre autres, dans le « refus d'obéir aux ordres », le « refus de travailler », la « cause de troubles dans le camp », le « dommage à la propriété du gouvernement » ou encore dans « l'ivresse », amène un renvoi rapide du chômeur²⁵. Il faut préciser que tout individu expulsé pour cause disciplinaire (*for cause*) se verra refuser l'entrée dans le programme fédéral de camps de secours et, par conséquent, l'accès à tous les camps du pays²⁶. Les autorités militaires en charge des camps au Canada constitueront ainsi une liste de chômeurs inadmissibles à cette politique. La création d'une « liste noire » (*black list*) de sans-travail amènera de sérieux problèmes dans les provinces de l'Ouest et sera une source importante de mécontentement de la part des chômeurs et de leur organisation : le *Relief Camp's Worker Union* (RCWU)²⁷. Une grande marche de protestations des chômeurs des camps canadiens (*On-to-Ottawa Trek*) sera déclenchée à l'été 1935 et le camp de Valcartier, comme des dizaines d'autres, tombera en grève générale en juillet 1935.

Cette expulsion, avec l'interdiction de revenir au camp, constitue la principale sanction disciplinaire du camp de secours. Il n'y a pas de punition amenant, par exemple, une réclusion du fautif (salle d'isolement). Cette institution concentrationnaire à ceci de particulier que la peine disciplinaire ne consiste pas à placer un individu à l'intérieur de murs, à le forcer de rester au-dedans, mais bien à l'obliger à rester à l'extérieur, de l'amener au-dehors. L'environnement socio-économique de la Grande Dépression constituait, en lui-même, le châtement. L'exclusion de l'institution ramenait le célibataire à son état initial de chômeur sans-abri et incidemment à son état de démuné et d'exclu. Nous avons donc affaire, dans le cas des camps de secours, à une dynamique de pouvoir renversée par rapport aux systèmes de contrôle social de type carcéral ou asilaire. L'inversion de la relation *dedans-dehors*, spécifique à certaines institutions régulatrices, mais néanmoins totalitaires (Goffman), nous permet d'établir la nuance sémantique.

LE CHÔMEUR CÉLIBATAIRE ET LA FERMETURE DES «CAMPS DE BENNETT»

Le changement de gouvernement à la fin de 1935 enclenchera le processus de fermeture des camps de secours. L'abolition des « camps de Bennett » fut l'une des promesses électorales de Mackenzie King, lors de sa campagne de l'automne. Il sera tenu de la respecter lorsqu'il redeviendra premier ministre du Canada le 23 octobre 1935. Capitalisant politiquement sur la mauvaise presse qu'aura l'émeute des chômeurs des camps de l'Ouest à Regina et sur les présupposés de « camps d'esclaves » (*Slave Camps*) diffusés par les regroupements de sans-travail tels que le RCWU et le WUL, la lutte aux camps de secours aura fait gagner des votes au parti libéral.

L'institution restera en fonction pour l'année 1935 mais à partir des premiers mois de 1936, des pourparlers gouvernementaux seront en cours pour engager le processus de sa fermeture et l'abolition du programme fédéral de camps de secours. Il sera remplacé, dès juillet 1936, par un programme de travail sur les chemins de fer et une politique de placement agricole, tous deux de nature à gérer, à utiliser la force de travail et à maintenir loin des villes les chômeurs célibataires.

Le programme de camps de secours aura existé d'octobre 1932 à juillet 1936. Le retour de Mackenzie King au parlement d'Ottawa, à l'automne de 1935, sonnera le glas de cette politique des Conservateurs. Or, si le printemps de 1936 marque la phase crépusculaire du camp de chômeurs, la façon étatique de gérer le problème des chômeurs célibataires du Canada n'en sera que très peu modifiée. Ainsi, le principe du secours indirect, qui commande une forme de travail pour recevoir de l'assistance, et celui d'évitement des centres urbains demeurent une règle de base qui continuera à s'appliquer de 1936 à 1939. Il faudra attendre le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le boom de l'économie de guerre, l'infiltration de la sphère étatique dans l'industrie canadienne — conditionnée par le désir de coordonner l'effort de guerre — et la pression nationale du mouvement syndical, pour voir apparaître un changement d'attitude de l'État canadien envers ce groupe de chômeurs qui se concrétisera finalement par la naissance de l'assurance-chômage en 1940.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. L'auteur a terminé un mémoire de maîtrise en histoire à l'UQAM en 1999 intitulé « Chômeurs, itinérants et camps de travail : le cas de Valcartier 1933-1937 ».
2. ANC, RG 24 , vol. 3032, file C18-34-1-1 (vol. 2).

3. Lorne Brown, « Unemployment Relief Camps in Saskatchewan, 1933-1936 », *Saskatchewan History* , vol. 23, no. 3, automne 1970, p. 83.
4. Andrew McNaughton, « The Dominion Unemployment Relief Camps », *Child and Family Welfare*, mars 1934, vol. IX, p. 55.
5. ANC, *The Relief Act, 1934*, Appendix I, Dominion-Provincial Agreement.
6. Abréviation de *Unemployment Emergency Relief*.
7. ANC, RG 24, *Unemployment Relief Scheme*, vol. 3032 et le RG 24, vol. 3181, file Q 1-4-6-15 (vol. 1) : *Newspaper clippings* (M.D. no. 5).
8. ANC, RG 24, vol. 3065, Valcartier (UER project no. 39).
9. ANC, Fonds McNaughton (MG 30), E 133, Série II, Unemployment Relief Files, vol. 22.
10. MG 30, E 133, Série II, vol. 60, dossier 372, *The Engineering Institute Journal of Canada*, Department of National Defense Relief Camps and Projects, juillet 1933, p. 321.
11. H. M. Cathcart, *L'histoire du camp Valcartier, P.Q., 1647-1957*, brochure historique, service historique du ministère de la Défense nationale, 1957.
12. Lorne Brown, « Unemployment Relief Camps in Saskatchewan, 1933-1936 », *Saskatchewan History* , vol. 23, no. 3, automne 1970, p. 81-104.
13. Télégramme du ministère de la Défense nationale à Ottawa aux officiers commandants des districts militaires nos. 4 et 5 (Montréal et Québec), 15 avril 1933. (ANC, MG 30, E 133, série II, vol. 22).
14. ANC, MG 30, E 133, série II, *Unemployment Relief Files*, vol. 22, Valcartier, U.E.R project no. 39.
15. ANC, RG 24, vol. 3032, dossier C-18-34-1 (vol. 2), « Department of National Defence, Unemployment Relief Projects, Training Camps, Nature of Work. Valcartier Training Camp, P.Q. »
16. ANC, RG24, vol. 3070, HQ 1376-11-7-1, Valcartier Works & Valcartier Supplies (project no. 39).
17. ANC, RG 24, vol. 3032, dossier C-18-34-1 (vol. 2), « Training Camps. Accomodating at War Strenght », Ottawa, 7 février 1936.
18. Lettre du sous-ministre du ministère fédéral du Travail, M. Dickson, au chef d'État-major, Andrew McNaughton, datée du 15 novembre 1934.
19. ANC, MG 30, E 133, série II, vol. 60, dossier no. 376, *Congestion Single Homeless Men in Large Centres of Population*.
20. Canada, Hansard (unrevisited), *House of Commons*, le mardi 11 avril 1933.
21. Lettre de M. Panet, président de la Commission du secours au chômage de Montréal au général Ashton, datée du 31 octobre 1935.
22. Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 170.
23. *Le Soleil*, 27 mai 1933.

24. Erving Goffman, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.
25. ANC, RG 24, vol. 3021, file no. 1-4-6-11 (vol 2), *Discharges for disciplinary reasons* (M.D. no. 5 file - Quebec).
26. « Policy and Instructions for the Administration of Unemployment Relief Camps for Single, Homeless, Unemployed Men, April 1933 », « Introduction », p. 2.
27. Le RCWU, représentant surtout les chômeurs des camps de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, sera affilié au Worker Unity League (WUL), lui-même proche du Parti Communiste Canadien (PCC). L'exclusion des chômeurs fautifs du programme de camps et la constitution d'une « black list » alimenteront la colère de cette organisation et sera une cause importante du déclenchement, à l'été 1935, de la grève générale des camps et de la Grande marche sur Ottawa : le *On-to-Ottawa Trek*.